

au huitième de la République française, une & indivisible, réunie à
 Buchy. Commune chef-lieu de canton, d'autre local destiné à la
 Réunion des Citoyens, par devant moi Jacques Turgot adjoint
 Municipal de la Commune de Buchy, faisant pour l'absence du Citoyen
 Jean Mercier Président de l'Administration Municipale du dit Canton
 de Buchy, les fonctions d'officier Civil, en exécution de la loi du treize
 fructidor an six, sont comparus sous Contract mariage, d'une
 part, Nicolas Collin âgé de soixante six ans, Cultivateur
 demeurant en la Commune de Montérolier, fils de Jean Antoine
 Cousin & Catherine Lefebvre, et d'autre Marie Françoise Bénéville
 Née de audit lieu de Montérolier le Douze Thermidor dernier,
 d'autre part Marie Angélique Le Comte âgée d'environ cinq ans
 fille de Cotton demeurant en la Commune de Saint Martin
 duptisier fille de Jean Lespote & de Marie Madeleine Samier décédée
 au dit lieu, lesquels futurs Conjoints étoient accompagnés
 des Citoyens François Cousin âgé de quarante six ans,
 Journalier demeurant à Buchy, Cousin du futur, Georges Noël
 Barrois âgé de trente cinq ans quatre ans, Cultivateur
 demeurant à Saint Martin duptisier, Cousin de la future,
 François Guérard âgé de quarante trois ans, Comestier audit
 lieu de Saint Martin & Pierre Decors âgé de soixante sept ans

Cultivateur Demeurant a Bouviersout, Cadeux Demeurs amis
 Des futurs Conjoints; moi Jacques Lurquet apres avoir
 fait lecture imprimée des parties & vertus Témoins 1.^o de
 l'acte de naissance de Nicolas Cousin portant quil est né en la
 Commune de Boquemout Le Seize avril mil Sept Cent Vingt
 deux du légitime mariage d'Antoine Cousin & de Catherine Lefèvre,
 2.^o de l'acte de naissance de Mariee angélique Le Couder, (portant au
 quelle est née en la Commune de Saint martin Duplessis Le Six
 aout mil Sept Cent Soixante quatorze du légitime mariage
 de Jean Lefouste & de Mariee madelinee Jamier, 3.^o de l'acte de
 Publication de promesses de mariage entre les futurs Conjoints,
 dressé par le Citoyen Noël Benet, agent Municipal de la
 Commune de Montcherellier Le Vingt Six de ce mois & affiché
 l'en même jour a la porte de son Domicile, 1.^o & enfin d'un autre
 acte de publication de promesses de mariage dressé par le Citoyen
 Jean Jacques Vestet adjoint Municipal de la Commune de Saint martin
 Duplessis, Le Vingt huit de ce mois & affiché le dit jour a la porte de
 son Domicile; apres aussi que Nicolas Cousin & Mariee angélique

S

Heut

Le Comte ont eu déclaré a haute voix l'apreudue mutuellement
pour Groux, j'ai prononcé au nom de l'état que Nicolas Cousin &
marie angelique le Comte sont unis en mariage, & j'ai rédigé
l'present acte que les parties, le témoin & le Secrétaire
de la dite administration, ont signé avec moi.

Fait a Buchy le jour & au Soudit. J. deux mois & dix huit
Nicolas Cousin marie angelique le comte

Nicolas Cousin & Cousin & l'ord & l'écrite

Curquet & l'écrite

